

Communiqué de presse

Pour diffusion immédiate

Implantation du passeport vaccinal dans nos installations

Saguenay, le 13 octobre 2021 – Le passeport vaccinal accompagné d'une pièce d'identité sera désormais exigé pour tous les visiteurs et proches aidants souhaitant entrer dans les installations du CIUSSS du Saguenay–Lac-Saint-Jean dès le 15 octobre 2021.

L'application du passeport vaccinal vise toute personne du public **âgée de 13 ans** et plus aura l'obligation de présenter son passeport vaccinal et une pièce d'identité afin d'accéder aux lieux suivants en tant que visiteur ou proche aidant :

- une installation maintenue par un établissement de santé et de services sociaux (ex. : un CHSLD ou un CLSC) ;
- un hôpital;
- une ressource intermédiaire et une ressource de type familiale ;
- une résidence privée pour aînés.

Une liste des personnes exemptées de démontrer qu'elles sont adéquatement protégées est disponible sur le [Québec.ca/sante](https://quebec.ca/sante).

Nous souhaitons également faire un rappel des modalités de visite dans nos installations :

- le respect rigoureux des consignes sanitaires de base demeure de mise dans les centres hospitaliers (lavage des mains, couvrir son visage avec le masque fourni à l'entrée, tousser ou éternuer dans son coude, respect de la distanciation physique);
- le port du masque fourni par le centre hospitalier est requis en tout temps dans l'enceinte du centre hospitalier, soit à l'intérieur et lorsque la distanciation physique de 2 mètres ne peut être respectée à l'extérieur sur le terrain;
- la porte de la chambre d'un usager doit demeurer ouverte en tout temps lors de la visite ;
- l'accès est également interdit aux visiteurs ou proches aidants ayant reçu un diagnostic de COVID-19 confirmé, en investigation ou symptomatique, et ce, tous secteurs confondus, ainsi qu'aux personnes qui sont sous une consigne d'isolement en raison d'un voyage hors du Canada.

Pour connaître la capacité d'accueil des secteurs, un tableau des modalités de visite est disponible sur notre [site Web](#).

Rappelons que les heures de visite sont de **13 h à 18 h** dans tous les centres hospitaliers. Veuillez noter qu'aucun visiteur n'est autorisé dans les salles d'urgence, de cancérologie et d'imagerie médicale.

Liens connexes :

Pour en savoir plus sur le coronavirus et l'ensemble des mesures mises en place :
[Québec.ca/coronavirus](https://quebec.ca/coronavirus).

Pour plus d'information sur le passeport vaccinal : [Québec.ca/passeport](https://quebec.ca/passeport).

Pour plus d'information sur les modalités de visite dans nos centres hospitaliers :
[Santesaglac.gouv.qc.ca/coronavirus](https://santesaglac.gouv.qc.ca/coronavirus).

- 30 -

Source : Service des communications et des affaires publiques
Téléphone : 418 545-4980, poste 352
Courriel : 02ciusss.medias@ssss.gouv.qc.ca